

LES LEVIERS ASSOCIÉS AUX DÉFIS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

AGIR CONTRE LES PRÉJUGÉS ET LA DISCRIMINATION

- La sensibilisation de la population
- La formation et l'éducation citoyenne des jeunes et des adultes
- La sensibilisation et la formation du personnel en contact direct avec le public
- Les mesures d'accommodement et la promotion d'une approche inclusive
- La prise en compte des barrières culturelles dans les mesures d'accommodement visant les personnes handicapées issues des communautés ethnoculturelles
- La documentation des situations vécues par les personnes handicapées appartenant à des nations autochtones

AGIR CONTRE TOUTE FORME D'EXPLOITATION, DE VIOLENCE ET DE MALTRAITANCE

- L'information et la formation des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches sur ces situations
- La conception et l'adaptation des interventions à la réalité des personnes handicapées
- Le contrôle de la qualité des interventions dans les établissements, les ressources et les logements où vivent les personnes handicapées
- La mise en œuvre et la promotion des recours prévus dans les dispositions législatives existantes

CONCEVOIR DES LOIS, DES POLITIQUES, DES PROGRAMMES ET DES SERVICES SANS OBSTACLES

- La mise en œuvre et le respect des dispositions législatives existantes
- L'application de la « clause d'impact »
- La sensibilisation et la formation du personnel chargé d'élaborer les lois, les politiques et les programmes publics

TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES RÉALITÉS FAMILIALES DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA CONCEPTION DES POLITIQUES FAMILIALES

- L'établissement de partenariats entre les différents acteurs
- Le soutien à l'innovation face aux nouvelles réalités sociales et familiales

AMÉNAGER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

- L'amélioration de l'accessibilité des lieux
- L'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport
- L'amélioration de l'accessibilité des moyens de communication
- La prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les produits de consommation

UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET PLUS ÉQUITABLE

AGIR CONTRE LA PAUVRETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

- L'action concertée contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- La bonification du soutien au revenu
- La réduction des disparités concernant le soutien au revenu

VISER UNE COMPENSATION ADÉQUATE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AUX DÉFICIENCES, AUX INCAPACITÉS ET AUX SITUATIONS DE HANDICAP

- La compensation complète des coûts supplémentaires généraux
- La compensation des coûts supplémentaires généraux, sans égard au revenu
- L'amélioration des mesures fiscales touchant plus directement les personnes handicapées, leur famille et leurs proches
- L'amélioration du régime général d'assurance médicaments

ACCROÎTRE L'ACCÈS, LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COORDINATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

- L'amélioration de l'accès général aux régimes, aux programmes et aux services
- L'amélioration de l'accès et de l'adaptation des services courants
- Le renforcement de la complémentarité et de la coordination de l'ensemble des programmes et services

UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

GÉNÉRALISER LA PLANIFICATION INDIVIDUALISÉE ET COORDONNÉE DES SERVICES

- L'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs
- L'harmonisation de la conception et de la terminologie du plan de services
- Le respect de la confidentialité assuré par tous les acteurs
- L'implantation d'un modèle mixte de coordination du plan de services
- L'implantation de règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services
- La reconnaissance de l'apport des familles et des proches dans le processus de planification et de coordination des services

SOUTENIR L'EXERCICE DES RÔLES FAMILIAUX ET SOCIAUX DES FAMILLES

- L'amélioration du soutien offert aux familles
- L'innovation dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes

RENDRE ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LEUR FAMILLE DES SERVICES STRUCTURÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Le développement de services d'accompagnement dans toutes les régions
- L'harmonisation des pratiques d'accompagnement
- La reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services
- L'amélioration de la formation et de la rémunération des accompagnateurs